



## **CRITÈRES POUR DEVENIR POMPIER OU POMPIÈRE**



Le pompier volontaire aura la responsabilité de combattre les incendies, d'effectuer la désincarcération lors d'accidents de véhicules routiers, d'intervenir lors de sinistres de tous genres sur l'ensemble du territoire des Îles-de-la-Madeleine.

### **EXIGENCES POUR DEVENIR POMPIER VOLONTAIRE**

- ✓ Demeurer aux Îles-de-la-Madeleine.
- ✓ Être âgé d'au moins 18 ans.
- ✓ Une priorité sera accordée au détenteur d'un diplôme de secondaire V ou l'équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation.
- ✓ Détenir un permis de classe 4A ou s'engager à l'obtenir dans les six mois suivant son engagement.
- ✓ Une vérification des antécédents judiciaires et criminels sera effectuée.
- ✓ Être en bonne condition physique.
- ✓ Avoir un certificat médical.
- ✓ Réussir le test d'évaluation physique.
- ✓ S'engager à suivre le programme de formation POMPIER 1 et le terminer dans le délai fixé par la Municipalité.

**Pour plus d'information, veuillez contacter le Service de sécurité incendie au 418 986-3100, poste 189 ou par courriel à [incendie@muniles.ca](mailto:incendie@muniles.ca).**